



## Patron sur le point de me licencier avec des avertissement

Par **papz**, le **15/12/2009** à **18:56**

Bonjour,

Cela fait 3/4 mois que je suis embaucher en cdi dans un entreprise d'énergie renouvelable. le premier moi je me suis rendu compte qu'il ne noter pas les heures supplémentaire. Il ma mis un avertissement sois disant je vaquer a mes occupation, il ma surpris a retourner manger a mon domicile avec le camion de l'entreprise entre 11heure 30 et 14h00 alors que j'ai une pose entre 12heure30 et 14heure.

Aujourd'hui il ma remit un autre avertissement avec motif: divulgue des information de l'entreprise, car il parler a un collègue sur le toit de c'est heure supplémentaire et le client la entendu et a poser des question alors il lui a dit que le patron ne payer pas les heure supl., alors le client a appeler le patron et lui demander si il payer les heure supplémentaire, voila la raison de cette avertissement.

Le plus important il ma dit qu'il y avais deux solution soit la metode méchante il me trouve un troisième avertissement dans la semaine soit un licenciement amiable sans témoin.

Donc j'aimerais savoir se que je peux faire:

Es que je peux alors voir un avocat pendant mais heure?

Es que je peux faire jouer cette menace?

qu'es que que vous me conseiller de faire?

en vous remercient d'avance pour votre aide.

Par **jeetendra**, le **16/12/2009** à **10:22**

[fluo]Inspection Du Travail MONTPELLIER[/fluo]  
Direction Départementale du travail DE L'HERAULT  
615 BD D ANTIGONE  
34064 MONTPELLIER CEDEX 2  
Tel : 04 67 22 88 88 / Fax : 04 67 22 88 99

Bonjour, contactez la Direction du Travail à Montpellier pour avoir rendez vous avec un inspecteur du travail, vous serez fixé sur vos droits de salarié et la conduite à tenir à l'égard de l'employeur, tenez bon, cordialement.